

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE.

PRIX D'ABONNEMENT :

30 fr. — par an pour la SUISSE
10 » 50 pour 6 mois id.
5 » 50 pour 3 mois id.

LA GAZETTE DE LAUSANNE PARAIT SIX FOIS PAR SEMAINE

Soit tous les jours excepté le dimanche.

Pour abonnements et avis, adresser lettres et argent FRANCO

au Bureau de la GAZETTE DE LAUSANNE, rue du Pré, 33.

PRIX DES ANNONCES :

20 centimes la ligne
AUCUN AVIS NE SERA PUBLIÉ
avant le paiement du
prix d'insertion.

Observations météorologiques de Lausanne

ALTITUDE : 513 mètres

1870 — AVRIL	TEMPÉRATURE		A MIDI			Eau tombée en 24 h.
	Minimum	Maximum	Barom.	Vent	Ciel	
14	107,4	117,8	722,0	SE faible	Couvert	0,0
15	105,5	113,6	721,8	NO assez f.	Id.	0,0

Le thermomètre indique 100 pour 0; — 200 pour eau bouillante.

PRIX DES ANNONCES :

Pour la Suisse, 20 centimes la ligne ou son espace; pour l'étranger 25 cent., 2 sgr. 7 kr.

Les annonces sont reçues chez MM. HAASENSTEIN et VOGLER (Agence à Lausanne, place St-François, 8) ou à GENEVE, Bâle, Zurich, Saint-Gall, Francfort-s-M., Stuttgart, Leipzig, Dresde, Cologne, Hambourg, Berlin, Breslau et Vienne.

Lausanne, 18 avril.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Dans sa réponse au Conseil fédéral relativement aux missions de jésuites dans le canton de Fribourg, le gouvernement déclare qu'il n'a jamais agi contrairement à l'art. 58 de la constitution fédérale et qu'il peut donner l'assurance formelle qu'il ne se trouve pas un seul jésuite dans le canton exerçant des fonctions soit dans l'église, soit dans l'enseignement. Les ecclésiastiques mentionnés dans la pétition de Bulle ne sont pas des missionnaires et ne cherchent pas à s'imposer à la population. Ils ont cru, vu le manque de prêtres, ne pas pouvoir refuser leur concours pendant les fêtes de Pâques à quelques curés de paroisses étendues. Le Conseil fédéral répond qu'il ne peut admettre cette interprétation. Sa décision du 12 décembre 1866 concernant l'application de l'art. 58 de la Constitution fédérale a été dans le temps approuvée par l'Assemblée fédérale à l'unanimité; l'interprétation de cet article ne peut

Feuilleton de la Gazette de Lausanne.

8

UNE AMIE DE PENSION

PAR M^{me} MIE D'AGHONNE

— Oh! mon Dieu! s'écria la jeune fille en prenant la main qu'on lui tendait et en la considérant presque avec effroi, il y a donc bien longtemps que tu es malade, ma pauvre Lilas, pour être devenue si maigre que tu en es presque transparente.

— Il y a près de trois mois, dit Lilas; mais nous autres, voyez-vous, avec la vie que nous menons, les trois quarts du chemin sont faits vers la mort; quand la maladie nous arrive, il ne lui reste plus que la dernière main à mettre à son œuvre; nous sommes tout de suite des moribondes toutes préparées pour être couchées dans le cercueil.

Les épaules blanches d'Hélène eurent un frisson sous son épais cachemire en face de ces deux jeunes filles, belles aussi comme elle était belle, presque de son âge; car si Lilas avait vingt-quatre ans, l'apprentie pouvait en avoir quinze tout au plus et cela rétablissait l'équilibre: Hélène trembla.

C'est si triste de voir souffrir des êtres jeunes, alors qu'on est jeune soi-même et qu'on ne voudrait croire ni à la douleur, ni à la mort surtout; oh! la mort, quel affreux tableau pour des yeux de vingt ans!

— Lilas, pourras-tu te lever? demanda tout à coup Hélène.

— Je ne crois pas, dit Lilas, il y a bien longtemps que je ne le tente plus; je laisserai cette besogne à faire à d'autres

donc plus être l'objet de nouvelles discussions, mais doit être acceptée comme un fait accompli.

Le Conseil fédéral exprime donc l'attente formelle que le gouvernement de Fribourg saura apprécier non-seulement sa propre position et l'attitude qui est assignée à l'autorité fédérale dans l'affaire des jésuites, mais qu'il s'empressera de faire un sacrifice à la bonne entente avec la grande majorité du peuple suisse, qui voit dans l'activité des adeptes de l'ordre des jésuites une atteinte à la paix confessionnelle parmi les confédérés, et d'interdire même aux membres isolés de cet ordre toute fonction, soit dans l'Eglise, soit dans l'enseignement.

La Société constitutionnelle de Milan s'est prononcée, d'après le *Pungolo* du 12 avril, après une discussion de 3 jours, pour le Splügen. La proposition de M. Vanotti, demandant que tous les subsides italiens soient consacrés au Splügen comme le seul passage national, a été adoptée par 30 voix contre 27.

La Société suisse de secours de Turin compte actuellement 85 membres. Ses recettes, pendant l'exercice 1869, se sont élevées à 8,210 fr., dans lesquelles figure le solde de compte de 1868 en 6,424 fr. Les cotisations des sociétés cantonales ont produit 846 fr., les dons des gouvernements cantonaux 345 fr. — Les secours accordés à 154 personnes appartenant à 19 cantons différents, ont atteint 1,058 fr. — Le solde actif au 31 décembre 1869 était de 6,923 francs.

Thurgovie. — Sous le titre: *Voie du Splügen relativement à la Thurgovie*, il vient de paraître une brochure qui cherche à démontrer de quelle importance serait une voie ferrée du Splügen pour la Thurgovie. C'est, dit-elle, le bassin du lac de Constance qui sera toujours, pour l'Allemagne du Nord et du centre, le point principal du trafic avec l'Italie comme il l'est pour la Suisse. La voie en question donnerait à toutes celles déjà établies et à établir chez nous une impulsion incroyable quant au transit surtout. Si maintenant on considère son influence dans les contrées du Sud, on est persuadé que la dite voie convient parfaitement au trafic des ports soit de la Méditerranée, soit de l'Adriatique.

En égard à la position que la Thurgovie pense devoir prendre vis-à-vis de la Compagnie du Nord-Est, la bro-

chure est d'opinion que la Compagnie a le même intérêt que la Thurgovie à l'établissement de la voie du Splügen, et que, tout compte fait, l'une et l'autre trouveraient son notable avantage à se tourner de ce côté.

— Essayons, reprit Hélène, je ne veux pas que tu restes ici, oh! mais non, je ne le veux pas.

— Il le faut pourtant bien, ma chère Hélène; ici c'est mon logis et je n'en ai pas d'autre au monde, à moins que l'on ne me porte à l'hôpital pour se débarrasser de moi.

— C'est possible, reprit Hélène, mais moi j'en ai un autre ogis et il est assez vaste pour nous deux; tu vas me suivre; oh! ne dis pas non, vois-tu, tu me rendrais trop malheureuse. Et puis tu sais bien que j'ai toujours été volontaire, il faut m'obéir, car comme autrefois je vais dire: je le veux.

En venant avec moi, tu me prouveras que tu ne m'en veux pas trop d'être accourue si tard; nous étions à la campagne, vois-tu, on y oublie tout. Tout à l'heure seulement j'ai ouvert ta lettre.

— Vous êtes venue, Hélène, et venue jusqu'ici, vous! c'est la plus noble et la meilleure excuse, dit Lilas.

Dans le premier moment de ma souffrance j'étais plus faible, plus peureuse que je ne le suis maintenant, alors je vous avais écrit une lettre probablement désespérée; mais aujourd'hui je vais mieux, je vais presque bien, et je vous remercie, ma bonne Hélène, je n'ai plus besoin de rien, je le sens; ne m'en veuillez pas de vous avoir montré un si triste spectacle. Et, de son regard rendu brillant par la fièvre qui la minait, elle parcourut sa mamsarde. Je n'ai plus besoin de rien, je vous assure je me sens presque bien.

— C'est possible, Lilas; mais moi, j'ai besoin de toi. Ne te souviens-tu pas que tu étais ma petite mère à la pension, et que je devais avoir recours à ton aide pour me faire apprendre ce qui ne pouvait pas entrer dans ma mauvaise tête? En souvenir du passé, obéis-moi, de grâce.

— C'est vrai, dit Lilas entre deux soupirs et entre deux sourires tristes et doux.

— Ne dois-tu point m'aider parce que nous ne sommes plus de petites filles, et peux-tu me refuser ce que je te de-

mande, parce que les années ont fait de nous presque des femmes?

— A quoi puis-je être bonne? dit la malade avec un regard empreint de regrets, car elle songeait à l'immensité de son impuissance.

— Mais à m'aider en des choses qui sont très sérieuses pour moi: je vais probablement me marier bientôt. Lilas, reprit Hélène, cela va me susciter une foule d'occupations et de tracas auxquels je ne saurais suffire toute seule: ne veux-tu pas venir m'aider et par ton travail m'acquiescer quelque repos?

— Vous trouverez bien des gens qui ne demanderont pas mieux que de vous aider à composer le riche trousseau qui vous sera nécessaire, ma chère Hélène. — Quant à moi, je ne puis quitter mon lit avant quelques semaines probablement, mais quand viendra le temps où je me pourrai lever, si vous voulez bien, à ma considération, commander votre lingerie chez la personne dont je suis l'ouvrière, j'en serais peut-être mieux traitée à cause de vous, et je vous en serai toute reconnaissante.

— Et c'est tout ce que tu voulais de moi, lorsque tu m'as écrit, Lilas? demanda Hélène, pendant que son regard interrogeait la malade.

— Alors, non, je vous l'ai dit, j'ai eu peur, j'ai appelé à moi; j'ai eu un moment de vertige et j'ai crié au secours; mais maintenant c'est fini, je suis calme, rassurée, tranquille, je vais mieux et je n'ai plus besoin de rien, ni presque de personne.

Tout cela fut dit doucement, d'une voix éteinte et désenchantée; Lilas croyait en effet n'avoir plus besoin des secours de ce monde, elle sentait la mort tout près d'elle; elle n'avait pas la moindre envie de faire la terrible visiteuse.

— Eh bien! voici la différence, reprit Hélène vivement; moi j'ai besoin de beaucoup de choses. Pour commencer, j'ai besoin que tu me tutoies comme autrefois pour que je

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

(Correspondance particulière de la GAZETTE.)

Paris, 16 avril 1870.

Les nouvelles sont nulles. Nous traversons la période des vacances de Pâques, période toujours stérile. Elle l'est d'autant plus cette fois que presque tous les députés sont partis pour leurs départements, il est donc à peu près inutile de chercher des nouvelles qui n'existent pas.

Hier soir le centre droit s'est réuni pour décider ce qu'il y avait à faire en présence du plébiscite. Tout le monde s'est trouvé d'accord pour agir dans le sens du vote affirmatif. On a constitué un comité dont les membres sont pris à la fois dans la Chambre et au Sénat. Ce comité a immédiatement rédigé l'adresse suivante que je vous transmets à titre de document et telle que la publie ce soir certains journaux. Voici cette adresse:

COMITÉ CENTRAL DU PLÉBISCITE 1870.

Paris, rue de Rivoli, n° 182.

Liberté et révolution sont en présence, l'une et l'autre ont déployé leurs lignes de bataille et leurs drapeaux.

Sur le drapeau de la liberté est écrit *oui*.

Sur le drapeau de la révolution est écrit *non*.

Il importe au triomphe, en France, de la liberté durable que le plébiscite de 1870 réunisse le plus grand nombre possible de voix.

C'est cette pensée qui a formé ce faisceau : *Comité central du plébiscite de 1870.*

Institué sans esprit exclusif, et ne relevant que de lui seul, le comité fait appel au concours de tous ceux qui pensent que de toutes les économies qu'un pays puisse faire, la plus considérable est l'économie d'une révolution.

Présidé par M. le duc d'Albuféra, son premier acte a été d'élire une commission exécutive composée de cinq membres lesquels sont :

MM. l'amiral Bouët Willaumez, sénateur ; le vicomte de la Guéronnière, sénateur ; le comte Frédéric de la Grange, député ; Clément Duvernois, député ; Emile de Girardin.

Un local a été loué rue de Rivoli, n° 182.

Un compte a été ouvert au *comité central du plébiscite de 1870* dans les bureaux du crédit foncier de France, rue des Capucines, qui recevra le montant des souscriptions.

Autre détail : Le centre gauche que l'on croyait devoir se montrer hostile au plébiscite s'y montre au contraire en grande majorité favorable. Plusieurs des députés de ce groupe n'ont pas voulu s'adjoindre au comité du centre droit, mais ils ont affirmé que personnellement ils allaient très activement travailler dans le même sens.

Une nouvelle réunion de la gauche a eu lieu hier. Dans cette réunion sur les instances de M. Gambetta et de M. Emmanuel Arago, on a finalement décidé que l'on allait se mettre à l'œuvre pour la rédaction d'un manifeste républicain. Beaucoup de représentants de la presse de province ont promis de signer ce manifeste, ainsi que quelques membres de la gauche parmi lesquels je remarque MM. Jules Simon, Eugène Pelletan, Garnier-Pagès.

Mais une autre fraction de la gauche sous la direction de M. Ernest Picard s'est séparée, et la séparation est même tellement arrêtée que ce soir même cette fraction entre en possession d'un local qu'elle a loué ce matin. Elle fera aussi son manifeste. J'ignore dans quel sens il sera conçu. Seulement je crois pouvoir vous dire que l'on en exclura systématiquement l'affirmation républicaine. On pense que plusieurs des délégués de la presse de province vont se rallier à cette fraction.

Parmi les députés qui la composent je trouve les noms de M. Ernest Picard, de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de M. Kératry, de M. Rampont, de M. Bethmont, de M. Larrieu, de M. Malezieux, de M. de Choiseul, de M. Steenackers, de M. Leusen. Avant de pouvoir apprécier l'attitude de ce groupe il faut d'abord voir ce qu'il décidera ce soir.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en divers lieux on commence à supputer les chances du plébiscite. Des paris s'établissent ; j'en ai déjà vu faire de très gros. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que ces paris sont faits par des banquiers opinant pour un vote brillant contre des hommes politiques entrevoyant un échec.

J'ajoute que la Bourse est de l'avis des banquiers. Vous pouvez en juger par le mouvement considérable qui s'est fait sur la rente cette après-midi. Les cours se sont enlevés vivement. Tout le monde voulait acheter.

En dehors de ce qui se rattache au plébiscite on parle vaguement d'une grosse nouvelle qui serait de nature à faire une vive impression si elle venait à être confirmée par le fait.

puisse me croire encore bien aimée de ma petite mère ; ensuite j'ai besoin que tu m'écoutes très sérieusement, aussi sérieusement que je te parle.

— Parle, ma bonne Hélène, parle, dit Lilas en attirant à elle la tête de la jeune fille qui s'était penchée sur son lit, parle-moi, ta voix est toujours aussi douce qu'autrefois, elle réveille mes chers souvenirs d'autrefois ; parle, remplis ma mansarde de la musique de tes paroles ; après ton départ, je les écouterai encore et je me trouverai heureuse ; je me croirai revenue aux jours écoulés ; parle, ma petite fille, cela me fera songer à la pension.

— Et tu crois que je vais repartir comme cela, en te laissant ici, comme le pourrait faire ma cousine la vicomtesse de Hautchamps qui est dame de charité et qui passe toute sa matinée en visite chez les malades, ce qui lui permet d'en causer tous les soirs et lui donne l'occasion de s'extasier sur la profonde bonté et sur l'extrême charité de son âme qui la poussent depuis tantôt vingt-cinq ans à cet exercice quotidien, cet exercice salutaire dans lequel mon frère l'accuse de puiser le magnifique appétit qu'elle entretient et apaise avec des soins qui ne laissent aucun doute sur l'amour qu'elle porte à sa propre personne.

Lilas souriait.

— Oui, oui, souris tant que tu voudras, je te le permets, mais tu verras ma cousine de Hautchamps à la maison, c'est une sainte et grande personne ; mais tout cela ne t'empêche pas de m'écouter, je pense ; j'ai pour frère le plus charmant et le meilleur des hommes qui soit dans le monde entier, de Singapour à Londres, ainsi que le dit la chanson du matelot ; mon frère, qui a bien seize ans de plus que moi, est aussi mon tuteur, mais un tuteur sans pareil : il ne me contrarie jamais. Lorsque nous perdîmes notre mère, il pensa à me remettre dans la pension que je venais à peine de quitter. C'était ma cousine, la dame de charité, la vicomtesse de Hautchamps, qui lui avait insinué cette brillante idée ; mais

Il s'agit d'une entrevue solennelle qui aurait lieu prochainement entre plusieurs souverains. L'empereur Napoléon, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et la reine d'Angleterre, qui serait représentée par le prince de Galles. C'est le général Fleury qui, à St-Petersbourg, aurait préparé cette entrevue. On ne peut pas dire qu'elle soit irrévocablement décidée, mais les négociations sont en très bonne voie ; les dernières dépêches arrivées hier à Paris permettent presque d'affirmer que l'entrevue pourra être annoncée dans le courant de la semaine prochaine par le *Journal officiel*.

Ce serait évidemment un très grand fait, il constituerait un premier pas fait vers le désarmement et donnerait, par l'entente des souverains, des garanties pour l'avenir de la paix en l'Europe.

On parle du comte Armand, qui était à Rome, pour le poste diplomatique de Berne, où il doit représenter la France.

— On télégraphie du Creuzot, que la grève paraît complètement terminée. Les mineurs sont rentrés dans les puits. Les postes de jour et de nuit fonctionnent régulièrement.

On a cherché à faire circuler quelques bruits sinistres sur la grève de la Nièvre, mais ces dernières excitations des meneurs n'ont exercé aucun effet sur la population. En résumé, calme parfait, situation fort satisfaisante.

Russie. Saint-Petersbourg, 8 avril. (Corresp. part. de la GAZETTE). — Le *Messenger du Gouvernement* publie le règlement de la Banque du Wolga et de la Kama, fondée par les principaux négociants russes de St-Petersbourg, Moscou, Rybinsk et d'autres villes ; le siège de la Banque sera à St-Petersbourg ; elle aura, les premiers temps, des succursales à Moscou, Rybinsk, Nijny-Novgorod, Kazan, Samara, Saratov et Astrakan, et plus tard dans d'autres villes en Russie et à l'étranger. Le capital est provisoirement fixé à 6 millions de roubles. On attend aussi, d'un jour à l'autre, la confirmation d'une banque anglo-russe, dont le siège sera à Londres avec une succursale à Saint-Petersbourg. Il est également question d'une banque austro-russe qui se propose de faire des opérations principalement dans les gouvernements de la Nouvelle-Russie.

D'après les dernières nouvelles de l'Asie centrale, le gouverneur général M. de Kauffman a fait un voyage d'inspection vers la frontière de la Boukharie, où il a été complimenté par des envoyés de l'Emir, qui le priaient, au nom de leur maître, de faire une diversion armée pour aider celui-ci dans la soumission de quelques provinces révoltées. Il va sans dire que le général a repoussé cette demande.

La rébellion des Dounganes (Chinois mahométans) continue ; le gouvernement chinois n'a pas de troupes à leur opposer. Ces Dounganes ont excité les Khirghises qui ne sont pas soumis à la Russie, à attaquer les Khirghises russes de la province de Sémiratchensk. Il a fallu envoyer contre eux des troupes qui les ont chassés. Dans les steppes des Khirghises russes, tout est tranquille. Les Khirghises qui s'étaient réfugiés sur le territoire du Khan de Kokhan, reviennent et paient les impôts arriérés.

A Tachkent s'élève déjà une petite ville russe de 500 jolies maisons en briques, avec une belle église. On fait en ce moment dans toute la Russie, une souscription pour construire à Tachkent une cathédrale. Ces maisons russes contrastent avec les masures des indigènes, construites en terre glaise, sans planchers, ni carreaux et en général, sans le moindre confort. Mais les Sartres sont intelligents, et la civilisation fait chez eux des progrès.

quand il vit le chagrin que me faisait ce projet, il en retarda si bien l'exécution que nous vivons tous les deux dans l'hôtel que nous habitons avec nos parents.

Nous avons conservé les mêmes domestiques, les mêmes habitudes ; notre mère seule nous a quittés.

Je mène tant bien que mal, plutôt mal que bien, la maison de mon frère, qui est aussi la mienne, car tout est resté commun entre nous ; nous faisons de moitié, comme on disait à la pension quand on était intimement amies. Mon frère sourit parfois en voyant tout le mal que je me donne pour commander, pour ordonner ; mais son sourire est toujours plein d'indulgence et bienveillant comme un sourire paternel.

Néanmoins, lorsque je vais être mariée, j'aurai, avec d'autres plaisirs et avec d'autres devoirs, encore moins de temps à donner à mes occupations de maîtresse de maison. Je me demande quelquefois comment les choses iront, car je n'ai pas l'espérance de devenir plus habile que je ne le suis et je le suis aussi peu qu'il est possible de l'être. Viens donc m'aider un peu, je t'en prie, tu trouveras auprès de moi un travail aussi sérieux que celui que tu peux faire ici. Oh ! je te sais bien trop fière pour vouloir accepter, même de moi, qui t'aime bien pourtant, une hospitalité que ton labour ne paierait point.

Ecoute-moi bien, Lilas : il faut quelqu'un chez moi qui veille à l'ordre et à l'ordonnance de chaque chose ; tu me seras d'une utilité incontestable, et toi, mon amie, tu seras heureuse à mes côtés ; viens donc, je t'en prie.

Et tout en causant, la jeune apprentie avait aidé Hélène à lever et habiller Lilas, qui, toute chancelante, arriva, soutenue par les jeunes filles qui la portèrent, pour ainsi dire, jusqu'à la voiture qui attendait en bas.

(A suivre.)

Italie. Florence, 15 avril. (Corr. part. de la Gazette). — Je me suis trop pressé de vous relater le second assassinat de Lugo. Cette nouvelle, répandue par l'*Indépendant* de Bologne, est aujourd'hui démentie par le *Ravennate*, journal de la préfecture. Quant au malheureux Campidelli, la *Gazzetta del Popolo* assure qu'il devait être entendu comme témoin dans le procès relatif à l'assassinat du procureur-royal Cappa (une sinistre histoire aussi, celle-là), et que ses dépositions auraient été d'une extrême importance. On l'avait éloigné depuis quelque temps, parce qu'on savait que sa vie était menacée. A peine eut-il remis le pied en Romagne qu'il fut frappé à mort.

Le rapport sur le budget de 1870 fait monter à 70,814 le nombre des détenus de justice aux frais de l'Etat, sans compter les prisonniers militaires. C'est plus du 3⁰⁰/₁₀₀ de la population.

La questure a saisi, à Naples, une caisse contenant 1,014 couteaux, laquelle allait être expédiée à Palerme. « Il paraît, dit à ce propos le *Piccolo Giornale*, que les sœurs de charité ne sont pas étrangères au mouvement qui se prépare. » Pour le coup, ces dames sont difficiles si elles ne trouvent pas le trait charmant. Aussi bien, le duc d'Alençon, qui séjournait depuis trois mois au palais d'Orléans, à Palerme, a reçu l'ordre de partir sans retard ; la flotte d'évolution est bientôt tout entière en rade, et les Palermitains loyaux signent une adresse de fidélité et de dévouement au général Medici.

On parle d'une pétition de Ravenne pour demander à la Chambre la cessation du régime exceptionnel. Les circonstances sont telles qu'elle a peu de chance d'être bien accueillie ; le ministère semble plutôt disposé à redoubler de rigueur.

Le comte Tullio Dandolo est mort d'un coup d'apoplexie en arrivant à Urbino, où il était député par le Panthéon de Rome à l'occasion de la fête anniversaire de Raphaël. C'était un écrivain d'un certain renom.

M. Sella ne paraît pas très inquiet sur le sort de son projet. On affirmait dernièrement qu'il s'était déjà entendu avec M. de Rothschild pour une émission de 80 millions de rente. La nouvelle est sans doute prématurée, mais c'est bien comme cela qu'ont toujours fini nos projets équilibrés. D'autre part, la *Perseveranza* assure que M. Rattazzi donne son adhésion à un plan financier ayant pour base la réduction de la rente 5 % au 3 % ; on payerait la différence (2 % au moyen d'assignats garantis sur les biens du clergé, et la réduction serait limitée à dix ans.

Le budget pour l'exercice provisoire a été voté, le 11, par 178 voix contre 41. Le temps me manque pour entrer dans les détails de la discussion.

Pendant la nuit du 10, un vol de 400,000 fr. en bons du trésor, cédules, etc., a été commis à la caisse d'épargne de Coni.

CANTON DE VAUD.

La Suisse romande consacre six colonnes à répondre aux articles que nous avons publiés pour combattre la candidature de M. Eytel au Conseil national. Elle nous accuse de violence. Elle fait des personnalités parfaitement déplacées et auxquelles, pour le moment du moins, nous ne ferons aucune réponse. Elle insinue que nous avons agi sous l'empire de passions « petites, basses et méprisables. »

Il paraît que le succès de M. Eytel a troublé le jugement de la Suisse romande. Sans cela elle aurait compris sans doute que l'on peut n'avoir aucune confiance en son patron et cependant n'être nul par aucun sentiment reprehensible. La *Gazette* n'a rien publié qui dépassât les limites d'une polémique loyale. Les motifs qu'elle a invoqués contre la candidature de M. Eytel sont tous tirés de sa vie publique et de ses antécédents politiques. Ces motifs subsistent.

Nous avons discuté des actes et des opinions et il ne nous a pas été difficile de démontrer que leur ensemble est de nature à inspirer peu de confiance aux citoyens qui prennent la peine de les examiner sans prévention.

L'élection de M. Eytel, les déclamations de la Suisse romande et les apologies qu'elle fait depuis six mois de son rédacteur, ne modifient en quoi que ce soit nos appréciations.

La confiance ne se commande pas ; que l'avenir nous donne tort, nous le souhaitons de la manière la plus sincère, et, en particulier, pour ceux de nos amis politiques qui ont contribué par leurs suffrages à faire rentrer M. Eytel au Conseil national. Si la ligne de conduite que l'élu du 40^e arrondissement va suivre à Berne montre que nous nous sommes trompés, nous serons les premiers à en féliciter M. Eytel, la Suisse romande et le pays.

Qui vivra, verra !

La période électorale qui vient de se terminer a été une des plus longues que l'on ait vues depuis longtemps dans le 40^e arrondissement. En effet, depuis les élections générales des députés au Conseil national, au mois d'octobre, on a eu trois tours de scrutin pour une élection complémentaire d'un député à ce Conseil, en remplacement de M. Ruffy. Sont revenues ensuite les élections pour le renouvellement du Grand Conseil et celles des autorités communales ; enfin, la dernière élection complémentaire d'un député au Conseil national en remplacement de M. Cérésole. Dans cette dernière élection le scrutin a été bien moins fréquenté que dans les précédentes élections. Ainsi

à la dernière votation, 3^e tour, où a été élu M. Rambert, il y avait 8837 votants; dimanche, 10 avril, il n'y en a eu que 5667; différence 3190.

Le chemin de fer pneumatique d'Ouchy à Lausanne.

On n'ignore pas qu'il s'est formé à Lausanne, en 1869, un comité d'initiative pour l'application du système pneumatique de propulsion à un chemin de fer qui relierait le port d'Ouchy avec la ville de Lausanne.

Désireux de mettre nos lecteurs au courant de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire pour assurer l'exécution de cette voie nouvelle, nous sommes allés aux informations et nous pouvons aujourd'hui donner quelques détails sur cette question.

Le comité d'initiative a fait exécuter sur le terrain les études du tracé qu'il se propose d'adopter. On se fera une idée exacte de ce tracé, à de légères inflexions près, en tirant une ligne droite entre l'extrémité inférieure du petit chemin qui descend à l'hôtel de Beau-Rivage et l'extrémité occidentale de la rue du Grand-Chêne. La gare de Lausanne se trouverait derrière la rue du Grand-Chêne; sa plateforme serait au niveau du Grand-Pont. Il sera donc nécessaire, pour établir cette gare, de continuer le voûtage du Flon en aval du Grand-Pont.

Les plus fortes rampes de ce tracé ne dépassent pas le quinze pour cent. Il est direct; il place la gare de Lausanne au niveau du chemin de ceinture; enfin il n'emprunte point les grandes routes; il évite même d'une manière absolue de les traverser par des passages à niveau. La grande route d'Ouchy est traversée à environ deux cents mètres au-dessus de Bois-Cerf par un pont qui passera au-dessus de la route, tandis que le chemin de Lutry à la Maladière et le prolongement du Boulevard de la gare seront traversés en souterrain.

La gare de l'Ouest-Suisse elle-même sera traversée en tunnel, ainsi que tout le parcours compris entre cette gare et la rue du Grand-Chêne.

Quant au système de propulsion, on sait qu'il consistera dans la pression de l'air fortement refoulé par des machines dans un tube en fer de deux pieds de diamètre environ et régnant tout le long de la voie entre les deux rails. Cet air comprimé pousse devant lui un piston placé dans le tube. La difficulté essentielle consiste à relier le piston qui est dans le tube, avec les wagons qui roulent en dehors sur les deux rails. On ne peut les relier qu'au moyen d'une barre d'attelage qui traverse la paroi du tube; il faut donc fendre celui-ci dans toute sa longueur, et pour conserver la pression de l'air derrière le piston il devient nécessaire de fermer la fente par une soupape qui se referme d'elle-même après le passage de la barre d'attelage.

Le piston, d'ailleurs, occupe une certaine longueur du tube. Il constitue un véritable petit chariot qui circule dans le tube. La barre d'attelage est placée à la partie antérieure de ce chariot, et se trouve ainsi en avant du piston, en sorte qu'il n'y a pas de fuite d'air comprimé par l'ouverture qui permet le passage de la barre d'attelage, la soupape s'étant déjà refermée lorsque le piston passe.

Le comité d'initiative a fait exécuter à l'atelier de MM. Kaiser et Duvillard une portion de voie, avec un tube d'un diamètre restreint (0^m,30), un piston avec sa barre d'attelage et un wagonnet, qui, chargé d'un poids considérable, franchit la rampe de quinze pour cent au moyen d'une pression d'un demi-atmosphère seulement.

Le principe de propulsion pneumatique n'est du reste pas absolument nouveau. Le chemin de St-Germain, en France, a fonctionné longtemps par l'application d'un système analogue; seulement on faisait le vide dans le tuyau au lieu d'y refouler de l'air. Le principe était donc inverse. On a fini par remplacer le chemin pneumatique de St-Germain par un chemin de fer ordinaire; mais cet abandon ne prouve pas que le système soit mauvais en soi; il prouve seulement que son application à la rampe beaucoup moins rapide de St-Germain se trouvait dans de mauvaises conditions. L'application projetée à Lausanne diffère notablement, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, du chemin de St-Germain; c'est une création nouvelle.

On conçoit combien serait avantageuse, pour le passage des Alpes, la solution pratique d'un problème qui permet d'adopter des rampes de 15 pour cent, tandis que les chemins de fer ordinaires ne peuvent guère dépasser les rampes de 2 1/2 pour cent sans se trouver dans de fort mauvaises conditions d'exploitation. A ce titre, non moins qu'au point de vue des avantages locaux considérables qui

résulteraient de la construction d'un chemin de fer direct d'Ouchy à Lausanne, les efforts du comité d'initiative nous paraissent mériter le concours bienveillant des autorités et du public.

Les pompes destinées à comprimer l'air seraient placées au quai d'Ouchy; il y en aurait aussi sous la gare de l'Ouest-Suisse. Cet air, comprimé à trois ou quatre atmosphères, serait emmagasiné dans de grands réservoirs ou cloches en tôle. L'ouverture d'un simple robinet mettra les cloches en communication avec le tube et fera monter le train à Lausanne avec une grande vitesse. La descente s'effectuera sans difficulté; l'air comprimé ne sera pas nécessaire pour la déterminer; il faudra au contraire que pour descendre le piston refoule et comprime l'air du tube, ce qui permet de modérer la vitesse sans même faire usage des freins.

Le comité d'initiative a fait tirer à quelques exemplaires une notice qui donne des indications fort intéressantes, mais qui n'a malheureusement pas été mise en vente. Elle contient une introduction écrite par M. Gonin, ingénieur cantonal, membre du comité et principal promoteur du système pneumatique, avec des considérations étendues et détaillées, par M. Gaudard, l'un des ingénieurs de la compagnie. Le tout est accompagné de nombreux croquis.

Que se propose maintenant de faire le comité d'initiative? Après les succès des expériences pratiques qui viennent d'être faites, nous présumons qu'une décision définitive interviendra. La ville de Lausanne présente déjà de remarquables travaux d'art; nous faisons des vœux pour que le chemin pneumatique vienne s'y ajouter. P.

Chemins de fer de la Broie. — La conférence qui a eu lieu lundi 11 courant, à Oron, pour chercher à amener une entente entre les gouvernements de Fribourg et de Vaud et concilier, si possible, les intérêts des deux lignes, était composée de trois délégués de chacun des deux gouvernements, d'un délégué du longitudinal, de deux délégués du transversal et des ingénieurs cantonaux. — La conférence a d'abord entendu un rapport de l'ingénieur de Fribourg, M. de Montenach, sur les divers systèmes de chemins de fer, dits économiques, soit à petite vitesse, à matériel exigé, à rails légers et de petit écartement, établis de telle sorte que ni wagons, ni locomotives, ne puissent circuler sur les chemins de fer des réseaux voisins, construits à large voie et qu'il faille nécessairement à chaque jonction un transbordement de voyageurs et de marchandises. — Le délégué de la ligne longitudinale, M. Perrin, après avoir réfuté victorieusement le système de chemins de fer économiques, a déclaré que le comité qu'il représente ne peut entrer en discussion sur de telles propositions, attendu qu'il est au bénéfice d'une concession des Etats de Berne et de Vaud pour un chemin de fer à construire dans les conditions ordinaires et non dans des conditions inférieures, contrairement à celles prescrites de la loi fédérale. M. Perrin ajouta que la compagnie avec laquelle le comité longitudinal avait traité pour la remise de la concession, avait mis pour condition *sine qua non* que le chemin de la Broie serait construit de telle sorte que le matériel roulant pût circuler au besoin sur les lignes des réseaux voisins. — Sur cette déclaration M. Weck, délégué de l'Etat de Fribourg, déclara que la discussion n'avait plus de raison d'être et que les conférences étaient désormais sans objet. — M. Perrin avait cependant déclaré que la compagnie de la ligne longitudinale était disposée à construire et à exploiter un embranchement Payerne-Chérens ou Payerne-Rosé aux mêmes conditions que pour le reste du réseau, c'est-à-dire avec une subvention de 500,000 francs par kilomètre et la cession gratuite des terrains. — Quoiqu'il en soit, la conférence fut rompue. Il y eut cependant une espèce d'entente pour les études concernant les deux lignes sur le territoire des deux Etats. M. Weck n'y consentit pas, mais ses deux collègues, MM. Schaller et Perroud, y adhérèrent sauf ratification. — Il est assez probable qu'il surgira de là un conflit qui sera porté devant l'Assemblée fédérale.

NYON. — Voici quelques détails sur la scène tragique qui a amené la mort de Marc T..., rière Bassins.

Les époux T., sans enfants, vivaient en assez mauvaise intelligence; ils s'adonnaient l'un et l'autre à l'ivrognerie; une bonne partie de leurs biens mobiliers avaient été sacrifiés à ce triste penchant. Lundi, 11 courant, ils faisaient boucherie (ils tuaient un porc) et, aux environs de midi, ils étaient déjà ivres; pendant que le boucher lavait les intestins du porc, ils se prirent de querelle, on ne sait à propos de quoi, et la femme qui avait, paraît-il, l'habitude

de gagner la partie en fait de horions, s'empara d'une pelle à feu de forte dimension, à long manche, et en frappa si violemment son mari sur la face que celui-ci eut l'artère nasale coupée. Une hémorragie s'en suivit; elle fut de longue durée, et aucun soin ne fut donné à T. par sa femme qui, au contraire, après l'avoir traîné au pied du lit, le laissait expirer sans appeler de secours; aux environs de minuit, la mort survint, et le monstre en jupons, encore ivre, donna, seulement alors, l'alarme aux voisins, en disant: « Marc est mort. »

LAUSANNE. — Ce matin, le Conseil communal, après son installation et l'assermentation de ses membres par M. le préfet, a procédé à la nomination de son bureau en nommant M. F. Pidou, président, à l'unanimité moins quatre voix; M. Magnenat, secrétaire, et M. Tesse, vice-présidents; MM. Chantrens, libraire, et Aug. Rejamay, directeur, scrutateurs, avec MM. Rochat Reiser et Dapples, major, comme suppléants. M. Gonin, notaire, a été confirmé pour quatre ans dans ses fonctions de secrétaire du Conseil.

Vingt-deux membres de l'assemblée ont présenté ensuite une motion d'ordre demandant la réduction des membres de la municipalité à 5 ou à 7. Cette motion a été renvoyée à une commission de 9 membres, présidée par M. Eytel, qui fera son rapport lundi prochain.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Centre gauche*: « Troppman, avant de mourir sur l'échafaud, affirma qu'il avait des complices; personne ne le crut. Cette version serait-elle exacte? »

Quoi qu'il en soit, deux marchands de vins du quartier du Chemin-Vert, avoisinant le champ Langlois, s'étant pris de querelle dimanche dernier, aurait prononcé de telles paroles, qu'on a dû procéder à leur arrestation immédiate.

Leurs établissements sont fermés. A propos de ces arrestations, les commentaires vont leur train: on dit que ces deux hommes sont les complices qui suivaient la tavernière de la rue Grange-Batelière, M^{me} Braig. »

— Le maréchal Prim vient d'envoyer à Napoléon III, 20,000 cigares, dorés aux deux bouts et décorés d'un N non moins doré, valant 4 fr. 50 pièce.

Napoléon III a envoyé au maréchal Prim deux vases de la manufacture de Sèvres. Très touchant, n'est-ce pas.

DERNIER COURRIER

Le nouveau ministère cisleithan a inauguré son avènement par un manifeste conçu en termes assez vagues. Un ministère de conciliation et de compromis, et comme tel s'annonce le ministère présidé par le comte Potocki, ne saurait débiter par un programme précis, alors qu'il n'a encore pu se mettre d'accord avec les divers partis. Le nom de l'honorable président du ministère cisleithan indique suffisamment qu'il sera donné satisfaction à une partie des vœux des Polonais. Mais on ne saurait vouloir contenter les Polonais sans faire aussi des concessions aux Tchèques et on ne saurait songer davantage à traiter les Allemands en *parias*. Enfin, tous les esprits éclairés de ces différentes races reconnaissent comme une condition suprême le maintien et la consolidation de l'unité politique de l'empire austro-hongrois.

Une tâche d'une pareille étendue non-seulement ne s'accomplit pas dans l'espace d'une semaine, elle ne saurait même être abordée utilement sans un certain travail de préparation.

La partie occidentale de l'empire traverse donc nécessairement une période transitoire, pendant laquelle il faudra créer les organes parlementaires, nécessaires à la révision de la Constitution de 1867.

La *Civitta cattolica* publie un article intitulé: *la Monnaie pontificale*, où elle se déclare en mesure d'affirmer qu'aucune pièce divisionnaire de cette monnaie n'est au-dessous de la tolérance légale. Le gouvernement convertit les pièces divisionnaires qui rentrent en monnaie courante pour rétablir la proportion normale. Il désire ardemment être reçu enfin dans l'union monétaire à laquelle il a déjà adhéré en principe.

EDOUARD FEHR, éditeur.

Bourse de PARIS, du 16 avril 1870.

	Précédente clôture	Dernier cours		Précédente clôture	Dernier cours		Précédente clôture	Dernier cours
3 % Français	73 75	74 —	Actions chemin du Nord	1175 —	1177 50	Obligations. Nord	350 —	351 —
5 % Italien	55 35	55 25	» Orléans	961 25	966 25	» 3 % Ouest	340 —	340 —
6 % Etats-Unis	103 1/2	104 1/4	» Paris-Lyon-Méd.	1030 —	1038 75	» Lyon-Genève 57	333 —	333 —
5 % Turc	48 40	48 50	» Est	615 —	612 50	» Lomb.-Sd.-Autr.	242 —	241 —
Banque de France	2800 —	2815 —	» Ouest	605 —	606 25	» Domaniales 66	259 75	260 —
Crédit foncier	1290 —	1295 —	» Midi	646 25	650 —	» Transatlantiques	398 25	400 —
Gaz parisien	1701 25	1655 —	» Autrichiens	792 50	793 75	» Nord-d'Espagne	168 —	169 —
Canal de Suez	303 75	300 —	» Lombards	423 75	425 —	» Portugais	413 —	412 50
Société générale	595 —	590 —	» Nord-Espagne	62 50	63 —	» Vict.-Em. 1863	327 50	...
Crédit mobilier	265 —	265 —	» Saragosse	82 —	75 —	» Saragosse	181 —	182 —

Bourse de GENÈVE
du 18 avril 1870.

	Précédent	Dernier
Ouest-Suisse	90 —	90 —
Central	532 50	510 —
Gaz de Marseille	472 50
Gaz belge	435 —
Crédit lyonnais	520 —
Obligations Ouest-Suisse 56-57	315 50	415 75
Emprunt Ouest-Suisse 79	1013/4
Oblig. lombardes	243 75
» Livournaises	164 50
» Méridionales d'Italie	169 50
» Domaniales d'Italie	440 —	440 —
» Tabacs	452 50	452 50
6 % Etats-Unis	516 —	502 50
Banque fédérale	365 —

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

Bons Méridionaux. 429 50.

LAUSANNE. Grande Salle du Casino
Mercredi 27 avril, à 8 heures du soir

CONCERT

donné par

M. RUBINSTEIN

PRIX DES PLACES :

Réservées et numérotées 5 fr. Premières 3 fr. (425)

Collège-école moyenne de Morges

Les examens d'introduction auront lieu le **lundi 2 mai** prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles du collège.

L'âge requis est **8 ans** pour le collège classique et **13 ans** pour l'école moyenne. Les inscriptions seront reçues par M. Charles **Dufour**, directeur, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Morges, le 1er avril 1870.

Le président de la commission des écoles, (317) G. MURET.

Pension d'étrangers

GRAND MONTRIOND (Lausanne)
Ouverte le 1er avril 1870

Maison de 1er ordre.

Cet établissement, situé entre la gare et Ouchy, en face de l'église anglaise, offre aux familles la jouissance d'un vaste et beau parc. Vue magnifique. (371)

PENSION POUR JEUNES GARÇONS

Mme veuve Louise Guinand et Mlle F. Guinand désirent recevoir comme pensionnaires de jeunes garçons qui viennent suivre les collèges ou autres écoles de Lausanne. Position salubre. Soins vigilants. Pour ultérieures informations, s'adresser à Mmes Guinand, 2, Barre, Lausanne. (C 77)

UNE DEMOISELLE

allemande cherche un engagement comme

INSTITUTRICE

dans la Suisse française. Elle peut fournir de bonnes références et certificats. Adresser les offres affranchies aux initiales T. L. 761. Agence de publicité **HAASENS-TEIN & VOGLER**, à Bâle. (H 1322 X)

Une honorable famille de **Dresde** désirent avoir une jeune demoiselle de la Suisse française, qui voudrait donner des leçons de français et qui recevrait en échange des leçons d'allemand; elle n'aurait aucune pension à payer, seulement son voyage. S'ad. pour renseignements à M. le pasteur de **Noville**, près **Villeneuve**. (421)

UNE JEUNE FILLE

de bonne famille, âgée de 16 à 17 ans et étant au courant des affaires de ménage, désire être placée dans une famille de la Suisse française qui lui offrirait l'occasion de bien apprendre la langue française. Un bon traitement lui serait préférable à de hauts gages.

S'adresser, franco, à Mlle **Louise Lehmann**, 25, rue d'Arberg, **Berne**. (H 1208 X)

Une famille étrangère, résidant à **Montreux**, grande pension Vautier, désirent avoir une institutrice connaissant à fond l'anglais, le français, la musique et toutes les branches de sciences nécessaires à l'éducation d'une jeune fille. Une bonne recommandation est indispensable. S'ad. pour renseignements à Mme **Mury** à **Montreux**. 422

Une demoiselle de 24 ans, ayant l'habitude du commerce, désire une place de demoiselle de magasin. Adresser les offres aux initiales B. L., 38, à MM. **Haasenstein et Vogler**, à **Lausanne**. (400)

ON DEMANDE à emprunter 2000 fr. sur bonnes garanties. Adresser les offres franco aux initiales B. O. 44, à MM. **Haasenstein et Vogler**, **Lausanne**. [C 406]

ON DEMANDE pour le 1er ou le 25 juin, une cuisinière, propre, active, de bonne volonté et ayant quelques années de service, pour une campagne aux abords de **Lausanne**. S'adresser à Mme **Im-Thurm**, derrière la chapelle des **Terreaux**, **Lausanne**. [C 399]

ON DEMANDE pour entrer de suite, comme garçon de magasin dans un commerce de fer et quincaillerie d'une ville du canton de **Vaud**, un jeune homme bien recommandé qui soit déjà au courant de la partie. Adresser les offres franco aux initiales B. K. 37, à MM. **Haasenstein et Vogler**, **Lausanne**. (H 88 L)

ON DEMANDE un bon ouvrier compositeur à l'imprimerie **Blanchard**, à **Lausanne**. (C 410)

L'imprimerie **Pache**, demande de suite 3 bons compositeurs. (C 426)

SANTÉ — ÉCONOMIE
EXTRAIT DE VIANDE

DE **LIEBIG**

préparé par **ROBERT TOOTH**, Esq., **Sydney** (Australie).

Hors concours à l'exposition de Paris 1867.

Médaille d'or à l'exposition d'**Amsterdam** 1869.

Une livre équivaut à 36 livres de viande fraîche, sans graisse ni os, et peut produire 64 litres d'excellent bouillon.

Le pot d'une livre anglaise, fr. 12; — de 1/2 liv., fr. 6,20; — de 1/4 liv., fr. 3,50; — de 1/8 liv., fr. 1,90.

BURKEL, frères, seuls consignataires pour la Suisse française.

Dépôt chez MM. **Borel**, à **Bex**; **Mayor-Forestier**, à **Echallens**; **Pache-Vallecard**, à **Lausanne**; **Hoffer**, à **Orbe**; **Frœlich**, à **Rolle**; **Burnier**; **Coindet**, à **Vevey**. (H 908 X)

OUVERTURE DE LA SAISON

J. PICARD & Co

rue du Pont, 22, à **Lausanne**

Un choix de tissus de laine chiné, le mètre fr. 0,55
 ' popeline unie pure laine ' ' 1,25
 ' id. écossais ' ' 1,10
 Paletots rayés et chiné, ' 2,75
 100 pièces indienne de **Mulhouse**, l'aune ' 0,70 (335)

PRESSIONS POUR LA BIÈRE

Fontaines riches et simples, garanties.

CHANAL & RAYMOND

GENÈVE (H 1150 X)

Changement de domicile

Ch. DEMARTINES, chapelier, rue du Pont, 1, **Lausanne**, devant transférer sous peu son magasin monté **St-François**, 12, vendra dès ce jour, à prix réduits, un grand parti de chapeaux, casquettes en tous genres.

Son assortiment en coiffures et articles militaires sera toujours des plus complets. (H 6 Lne)

AGENCE L. DUBOIS & Co

Grand-Rue, 29, **Genève**

Plusieurs propriétés de rapport et d'agrément, à vendre dans les environs de **Genève**; maisons en ville. Remise d'hôtels, restaurants, cafés, estaminets, etc. Disrétion absolue. Lettres franco. (H 1139 X)

DOMAINE A AFFERMER

Ensuite de résiliation volontaire du bail pour cause du décès du fermier, le domaine de l'hoirie de **M. A. Delessert**, à **Cossonay**, est à affermer pour le 11 novembre 1870; il se compose :

- a) De vastes bâtiments de ferme, avec une fontaine abondante dans la cour, le tout en bon état;
- b) D'environ 62 poses de prés et champs bien irrigués et en plein rapport (une partie en verger). Il existe sur le domaine de beaux et bons arbres fruitiers, très productifs.

S'adresser pour voir le domaine et prendre connaissance des conditions, chez **M. G. Ecoffey**, à **Cossonay**, et pour traiter, chez MM. les hoirs **S. Marcel**, banquiers, à **Lausanne**. **Lausanne**, le 30 mars 1870. [316]

Campagnes meublées

A LOUER

Présentement, entre **Lausanne** et le lac, près l'église anglaise, 2 grandes maisons dépendant du domaine de **Mont-Riond-le-Crêt**, l'une de 15 chambres, l'autre de 12 chambres de majures confortablement meublées, écurie, remise et dépendances, jouissance de promenades ombragées avec site présentant une vue splendide sur l'ensemble du lac **Léman**, des **Alpes** et du **Jura**.

S'adresser à **M. J. Alexandre**, propriétaire à **Mont-Riond**, ou au notaire **Parmelin**, à **Lausanne**. (415)

A LOUER sous **Montreux**, pour la saison d'été, un appartement meublé, de cinq pièces, avec jouissance d'un parterre et d'une grande terrasse ombragée. — Adresse : **M. M.**, poste restante, **Montreux**. (424)

ON OFFRE à louer de suite un atelier d'armurier avec ou sans outils. — S'ad. à la propriétaire, Mme veuve de **David Chex**, armurier, à **Bex**. (C 423)

A VENDRE au quartier des **Belles-Roches**, une maison nouvellement construite, et parfaitement établie, renfermant deux grands appartements, avec jardin, verger et dépendances. Eau dans la maison; vue très étendue sur le lac. S'adresser à **M. F. Paquier**, notaire, **Lausanne**. (H 87 c. L)

BAINS D'YVERDON

Eaux Thermales Sulfureuses Alcalines

OUVERTS DÈS LE 1er MAI

S'adresse au gérant, à l'**HOTEL DES BAINS**.

La Société qui a acquis cet important établissement en 1868, n'a cessé d'apporter tous les soins pour rendre et assurer à ces bains leur antique et légitime réputation, bien justifiée par un très grand nombre de cures les plus remarquables.

Des constructions nouvelles ont été élevées; les diverses installations balnéaires et toutes les branches du service ont reçu de constantes améliorations.

HOTEL DES BAINS Logements confortables, table très soignée; vastes jardins et parterres réservés; — magnifiques ombrages. — Prix modérés. — Service médical. — Eaux en boisson, en bains et douches. — Inhalations. (H 1207 X)

L'OUVERTURE DU NOUVEL

HOTEL & PENSION BLUMLISALP

à **AESCHEN**

au **LAC de THOUNE** aura lieu le 1er Mai

PAR LE PROPRIÉTAIRE

Voitures dans la maison

(H 1301)

Etablissement de Santé à Wabern

PRÈS BERNE

BAINS TURCS

Les bains turcs guérissent rhumatismes chroniques et subaigus, catarrhes chroniques, l'asthme, maladies des reins, éruptions chroniques de la peau, obstructions abdominales, etc. Ouverture de l'établissement au 1er mai. Pour toutes informations s'adresser au propriétaire, **Jules STAUB-DENZER**. (1203)

CRAMPES EPILEPTIQUES [EPILEPSIE]

Guérit par corresp. le méd. spécial pr l'épilepsie, **Dr O. KILLISCH**, Berlin, Louisenstrasse, 45. — Plus de cent personnes déjà guéries. (H 1 B)

A VENDRE A VEVEY

distillerie, fabrique de liqueurs

ET EAUX GAZEUSES

Le samedi 30 courant, à 5 heures du soir, on exposera aux enchères publiques, à l'hôtel de la Croix-Blanche, à **Vevey**, un immeuble situé rue de **Lausanne**, n° 7, composé de 3 corps de bâtiments, avec caves et dépendances, ayant servi jusqu'à présent à une distillerie et fabrique de liqueurs et eaux gazeuses.

Un preneur qui voudrait continuer l'industrie sus-mentionnée, aurait la facilité d'acquies à un prix avantageux le matériel complet destiné à l'exploitation.

S'adresser pour voir l'immeuble et pour tous renseignements et conditions à **M. le notaire F. Coigny**, à **Vevey**, lequel écoutera également les offres qui pourraient lui être faites pour une vente de gré à gré. [383]

Vente d'immeubles aux Désertes
sous **PULLY**

Le lundi 25 avril courant, à 5 heures du soir, au café-restaurant de l'**Abordage**, sous **Pully**, il sera exposé en vente volontaire aux enchères publiques la propriété sise à proximité de ce café et au nord de l'usine.

Cette propriété longeant la grande route de **Lutry** à **Ouchy**, comprend une maison d'habitation ayant 6 chambres, cuisine, cave voûtée, emplacement de pressoir, écurie, fenil et étable, plus 270 perches de terrain contigu en nature de jardin, pré-vergé, plantage, vigne et une source d'eau abondante, utilisable pour irrigation ou pour un établissement de blanchisseur.

Les conditions de cette mise, qui sera définitive séance tenante, sur la mise à prix de fr. 15,000, déposent en l'étude du notaire **Parmelin**, à **Lausanne**. [416]

Maison à vendre à Lausanne

Pour cause d'âge du propriétaire, on vendrait une bonne maison d'habitation, située sur la principale place du marché, ayant plusieurs magasins, un café avec billard et de belles caves voûtées et meublées. Rendement annuel 7 %.

S'adresser à **M. Jules Kraysenbühl**, notaire, à **Lausanne**. (H 98 a L)

Les indivis **Mayor, Mennet & Sauthey** annoncent leur intention de vendre aux enchères, dans une époque rapprochée, la maison, jardin et dépendances qu'ils possèdent aux **Escaliers-du-Marché**, n° 20. On peut dès maintenant visiter cet immeuble et prendre connaissance des titres de propriété au bureau des hoirs **Sigd Marcel**, **Lausanne**. [408]

LAUSANNE. — IMPRIMERIE L. VINCENT

A VENDRE

une petite

MAISON DE CAMPAGNE

située à 10 minutes à pied de **Vevey**, composée de 6 pièces, cuisine, pompe avec eau excellent et jardin d'environ 58 perches. Vue magnifique. Prix 14,000 fr.

S'adresser franco à **M. A. Cuénod-Churchill**, banquier, à **Vevey**. (H 1205 X)

A VENDRE

Par voie d'enchères publiques, un domaine situé à 20 minutes de **FRIBOURG** la ville de **FRIBOURG** près de la route de **Morat**, comprenant une grande ferme avec remise et contenant 66 poses, dont 14 1/2 poses en prés, 37 1/2 poses en champs et 14 poses en bois de toute nature et de diverse crue.

Ces enchères auront lieu le **lundi 16 mai 1870**, dès les 2 heures de l'après-midi, en l'étude **M. le notaire Cuony**, à **Fribourg**, après duquel l'on peut prendre connaissance des conditions et obtenir tous les renseignements désirables. (H 1206 X)

A VENDRE à proximité de **Lausanne**, une propriété de 3500 perches, avec maison d'habitation et débit de vin, d'un rendement assuré. — S'adresser au bureau du notaire **Kraysenbühl**, à **Lausanne**. (H 98 b L)

VENTE D'UN DOMAINE
à **HENNIEZ (Vaud)**

Samedi 23 avril 1870, dès 2 heures après-midi et sur place, l'administration des hospices cantonaux exposera en vente aux enchères publiques le domaine d'environ 40 1/2 poses (de 400 perches), qu'elle possède à **Henniez**, avec l'auberge et toutes ses dépendances.

Les conditions de mise déposent en mains de **MM. Bapin et Coigny**, notaires à **Marnand**, et **Vulliamoz**, receveur, à **Payerne**. (398)

Propriété à vendre à Lausanne

A quelques minutes de **Lausanne** et dans une agréable exposition, on vendrait en un seul mas une propriété bordée d'un chemin de deux côtés et d'une contenance d'environ 2000 perches en nature de jardin, pré et champs, avec maison de maître et de ferme, fontaine et puits.

De cette propriété on pourrait facilement en détacher 2 ou 3 parcelles pour construire, jouissant d'une fort belle vue. Prix 50,000. — S'ad. à **M. Kraysenbühl**, notaire, **Lausanne**. [393]